

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/10**

OBJET : A104/RN3/RD105 - Réaménagement de l'échangeur de Villeparisis - acquisitions foncières.

- Canton de Claye-Souilly

<p><b>RÉSUMÉ</b> : Le présent rapport est relatif à l'acquisition par le Département de parcelles appartenant aux Etablissements Horticoles Georges Truffaut, nécessaires au projet de réaménagement de l'échangeur de Villeparisis A104/RN3/RD105.</p>
---

Le projet de réaménagement de l'échangeur de Villeparisis A104/RN3/RD105 pris en considération par notre Assemblée lors de sa séance du 25 avril 2003 nécessite des acquisitions foncières.

Une promesse de vente a été signée par les Etablissements Horticoles Georges Truffaut pour un montant de 112 290 € correspondant à l'estimation de France Domaine pour l'acquisition de 3 063 m<sup>2</sup> de terrains cadastrés section B n°s 1189, 1191, 799. Vous trouverez joint en annexe un plan vous permettant de situer ces parcelles.

Ces emprises seront, après travaux, incorporées dans le domaine public routier départemental.

Afin de permettre le versement des sommes dues à ce propriétaire et le transfert effectif de propriété qui conditionne la maîtrise foncière des emprises nécessaires aux travaux, je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

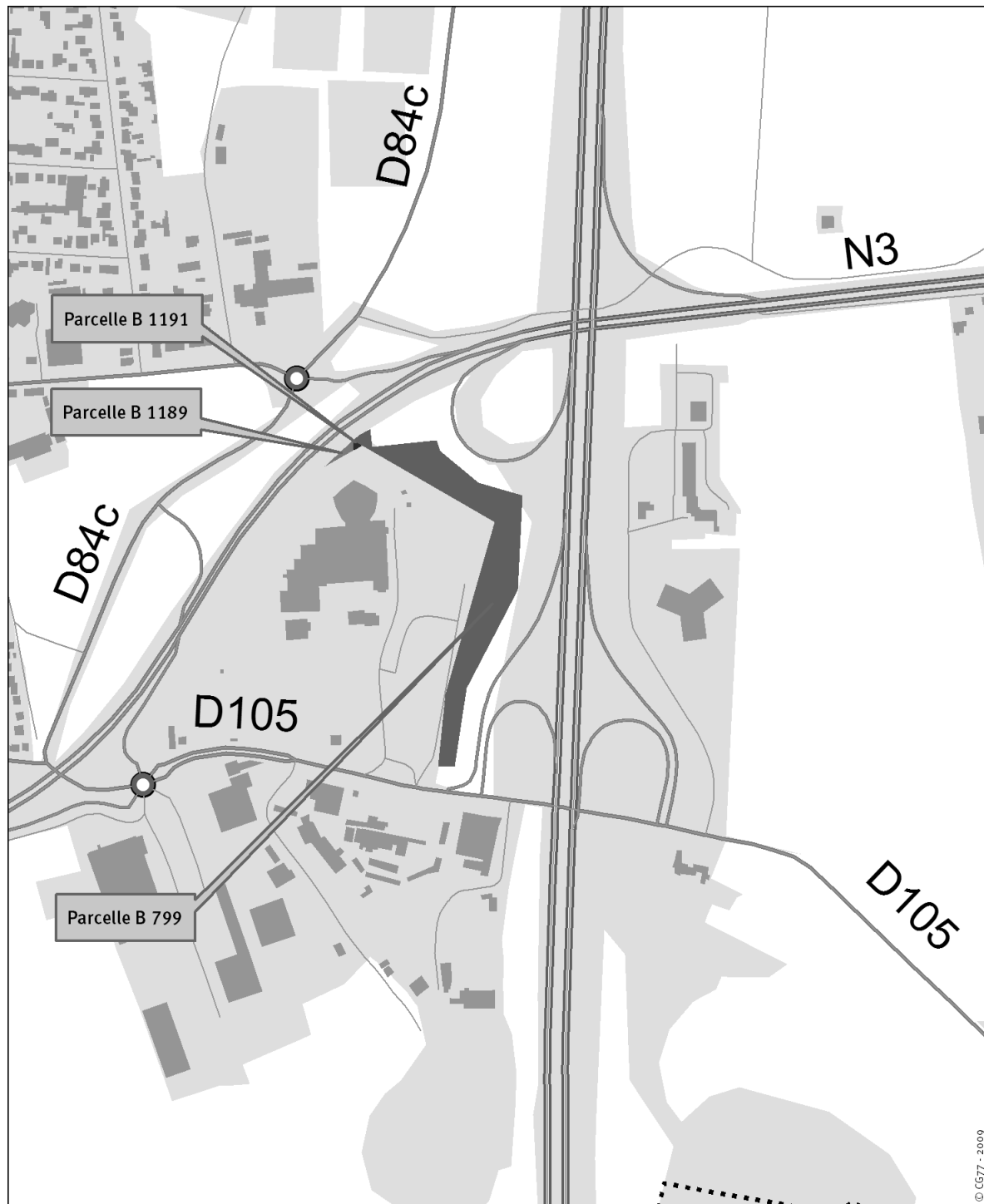
Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe



A104/RN3/RD105 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE VILLEPARISIS  
AQUISITIONS FONCIÈRES  
COMMUNE DE VILLEPARISIS



Cartographie : Département de Seine et Mame - DPR - G Guibé - Février 2009  
Source : Département de Seine et Mame - SIG - DPR / IGN ©BD TOPO© /IAURIF SIGR

0 75 150 300 Mètres



Dossier n° 3/10 des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. PARIGI  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 30 Mars 2009

OBJET : A104/RN3/RD105 - Réaménagement de l'échangeur de Villeparisis - acquisitions foncières.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu l'estimation de France Domaine en date du 5 février 2007,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 3 063 m<sup>2</sup> de terrain appartenant aux Etablissements Horticoles Georges Truffaut provenant des parcelles cadastrées section n°s B 1189, 1191 et 799 situées sur le territoire de la commune de Villeparisis et par conséquent le versement de la somme de 112 290 € pour l'indemnité foncière.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement de l'indemnité.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

